

ARRÊTÉ EN CONSEIL  
CHAMBRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

Numéro 279

PRÉSENT :

Le lieutenant-gouverneur en conseil

CONCERNANT une enquête sur la  
chiropraxie dans le Québec

-----oooOooo-----

IL EST ORDONNÉ, sur la proposition du  
Premier ministre: -

QUE, sous l'autorité de la Loi des com-  
missions d'enquête (Statuts refondus, 1941, cha-  
pitre 9), une commission soit instituée pour  
faire enquête sur la chiropraxie dans le Québec;

QUE cette commission soit tenue de faire  
rapport dans les huit mois de la date du présent  
arrêté en conseil;

QUE l'honorable Gérard Lacroix, juge de  
la Cour supérieure, soit nommé commissaire.

QUE monsieur Bertrand Marcotte, avocat  
de Québec, soit nommé secrétaire de la dite com-  
mission.

Approuvé ce 21<sup>e</sup>  
jour de février, 1963.

*Jean Lesage*  
*Jean Comtois*

LIEUTENANT-GOUVERNEUR